

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 18 décembre 2020



**OBJET : Réponse - Demandes d'accès aux documents  
N/Réf. (dossier) : 6410/2020-62 et 63**



La présente est en réponse à vos demandes d'accès aux documents datées du 1<sup>er</sup> décembre dernier relatives à :

- « copie complète de toutes les correspondances/lettres/courriels incluant les pièces attachées envoyées et reçues par la présidente de l'INSPQ Nicole Damestoy en lien avec la covid-19, ou autres discussions/commentaires faisant référence à la covid-19 ou la pandémie et ce pour la période suivante du 20 octobre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020 »;
- « copie complète de toutes les correspondances/lettres/courriels incluant les pièces attachées envoyées et reçues par la présidente de l'INSPQ Nicole Damestoy en lien avec la covid-19, ou autres discussions/commentaires faisant référence à la covid-19 ou la pandémie et ce pour la période suivante du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2020 ».

Vous trouverez donc ci-joint les correspondances accessibles, avec pièces jointes s'il y a lieu, de M<sup>me</sup> Nicole Damestoy, présidente-directrice générale de l'Institut national de santé publique du Québec, en lien ou faisant référence à la COVID-19 entre le 20 octobre et le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

En vertu des articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les documents ont été caviardés lorsqu'ils comportaient des renseignements personnels (noms, signatures, etc.) pour lesquels les personnes concernées n'ont pas consenti à leur communication.

...2

Certaines pièces jointes visées ne sont pas communiquées en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels puisqu'il s'agit d'ébauches et de versions préliminaires de documents.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du Ministère puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte. Conformément aux articles 34 et 48 de la Loi, nous vous référons pour ces documents au responsable de l'accès aux documents du Ministère :

**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint

Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-8864

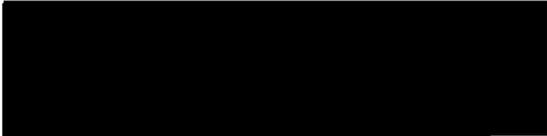
Télécopieur : 418 266-7024

Courriel : [Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Documents  
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2020-7639 et 7640